Image not found or type unknown

Portage salarial et licenciement

Par **dominique**, le **27/08/2012** à **18:06**

Bonjour,
je travaille pour une sociéte en portage salarial depuis le 25 juin 2012
la durée de Période d essai est de 4 mois
la societe qui a mandaté le portage salsrial a des problèmes de financement et a donc mis son activité en veille.....en date du 1er aout 2012
le salaire du mois de juin a été payé
le salaire du mois de juillet non
maintenant la société de portage accepte de payer le salaire du mois de juillet mais propose que le mois d aout soit considéré comme congé sans solde et comme elle n a pas confiance en la reprise de l entreprise veut mettre fin au contrat en cours avec moi
est ce légal?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés